

DÉLIBÉRATION n°2026-03 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 26/02/2026

En exercice : 16

Présents : 10

Pouvoirs : 01

Le quorum est atteint

Votants : 11

Présents :

Bertrand LEROY, Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Monique MORIAUD, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Madeleine MINOT, René TRIPOZ.

Excusé ayant donné pouvoir :

Bernadette GUERRIER donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX.

Absents :

Jean-Pascal FLAUDER, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE, Christiane DUCLOS.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Agnès DESSAINTJEAN.



Compte financier unique 2025 – élection du président

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans la séance où le compte financier unique du président est débattu, le conseil d'administration du CCAS élit son (sa) président(e) de séance. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il a été procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Considérant que la désignation du président de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **NOMME Marie-Claude CATALA Présidente de séance pour l'approbation du compte financier unique du CCAS pour l'exercice 2025.**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY

La secrétaire de séance
Agnès DESSAINTJEAN